

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Saône

ARRONDISSEMENT

Lure

Communauté de Communes des 1000 étangs

Extrait du registre des délibérations

Nombre de délégués titulaires afférents

à la Communauté de Communes : 34

En exercice : 34

Qui ont pris part à la délibération : 30

Date de convocation : 9 septembre 2011

Séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2011

L'an deux mille onze, le seize septembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des 1000 étangs, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la Mairie de Faucogney-et-La Mer, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Laurent SEGUIN, Président de la Communauté de communes des 1000 étangs, conformément à la circulaire ministérielle du 29 décembre 1999 et dans les conditions prises par le Code Général des Collectivités Locales.

Etaient présents : Mesdames Isabelle FORMET, Edith GALMICHE, Martine POIROT, Elisabeth SAINTOT et Michèle MAUFFREY. Messieurs Laurent SEGUIN, Bruno HEYMANN, Gérard MOUGE, Jean-Claude POIROT, Jean-Charles HENRY, Michel GAILLARD, Joël CREVOISIER, Jean COLLILIEUX, Philippe JEUDY, Francis GALMICHE, Denis TISSERAND, Eric PIERRE, Gérard MAUFFREY, François MANGE, Arnaud FORMET, Patrick BERNT, René DIEUDONNE, Laurent DENISE, Joël BRICE, Gérard HUMBERT, André DIRAND et Joël SAGUIN.

Etaient absents : Mesdames Anne PINOT, Catherine LALLEMENT (représentée par Joël CREVOISIER), Anne-Marie SIMONIN et Adeline SIMON. Messieurs Claude GEHANT (représenté par Jean COLLILIEUX), Etienne GROSJEAN (pouvoir donné à Philippe JEUDY), Bernard PARIS (pouvoir donné à Jean-Claude POIROT), Jean-Luc JEUDY, Christian GALMICHE (pouvoir donné à Gérard MAUFFREY), Bernard STEFF (représenté par René DIEUDONNE).

A été élu secrétaire de la séance : Monsieur François MANGE

Objet : Avenant au marché de travaux concernant la réhabilitation du bâtiment jardinerie et l'aménagement des cellules à Raddon

Le Président expose :

La SICA, maître d'œuvre propose un avenant concernant le lot 5 : Isolation par l'extérieur.

Le Président informe les délégués des travaux en moins et détaille l'avenant 2 :

➤ LOT N° 5 – ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR

Entreprise : BOVE BÂTIMENT

Montant des travaux	=	+ 69 461.32 € HT
Montant de la moins-value	=	- 8 970.55 € HT

Montant total des travaux = 60 490.77 € HT

Cet exposé, étant entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**

Objet : Bâtiment jardinerie à Raddon : Vente à la SARL LA GARE

Le Président expose :

Les travaux d'aménagement du bâtiment jardinerie à Raddon sont terminés.

Des tarifs de vente ont été étudiés par le Bureau.

Le Président détaille le bilan budgétaire de l'opération. Après analyse du coût total, il est proposé de fixer un tarif correspondant au coût réel de l'opération, subventions déduites.

Le Président rappelle la délibération du 28 avril 2011, qui faisait mention de la volonté de la SARL LA GARE d'occuper les locaux du bâtiment 1 situé à Raddon et Chapendu.

Par courrier daté du 12 août 2011, les administrateurs de la SARL LA GARE ont manifesté le souhait d'acquérir le bâtiment.

Michel GAILLARD, concerné par ce projet, se retire, ne prend pas part au débat, ni au vote.

Après discussion sur le prix d'achat proposé, le conseil communautaire DECIDE A L'UNANIMITÉ :

- De FIXER le prix de vente du bâtiment jardinerie situé section AC 254p et AC257p
- AUTORISE le Président à conclure la vente du bâtiment à la SARL LA GARE, au tarif de 220 000 € HT
- DIT que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de l'acheteur
- MANDATE Maître HUMBERT pour rédiger ce contrat en accord avec l'acquéreur
- PRECISE qu'une convention d'entretien de la voirie du site sera rédigée, afin de répartir les frais afférents (balayage, déneigement, bouchage de trous...) entre les différents occupants, au prorata des surfaces occupées au 1^{er} janvier de chaque année
- INDIQUE qu'une clause sera insérée à l'acte de vente (et aux différents actes de vente ou de location à intervenir sur le site), pour qu'à terme, ladite voirie soit revendue aux occupants à l'Euro symbolique, en indivision, à la quote-part des surfaces occupées
- CHARGE le Bureau de la CCME pour valider les modalités définitives de la vente
- AUTORISE le Président à signer l'acte de vente avec la SARL LA GARE ainsi que les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**

**Objet : Avenant au marché de travaux concernant la réhabilitation du bâtiment
jardinerie à Raddon**

Le Président expose :
La SICA, maître d'œuvre propose un avenant concernant le lot 9 : carrelage faïence.
Le Président informe les délégués des travaux supplémentaires et détaille l'avenant 1 :

➤ LOT N° 9 – CARRELAGE FAÏENCE

Entreprise : SARL FAUDOT ET FILS

Montant des travaux	=	+ 2 725.12 € HT
Montant de la plus-value	=	+ <u>420.90 € HT</u>
Montant total des travaux	=	3 146.02 € HT

Cet exposé, étant entendu, le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
ADOpte A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**

**Objet : Avenant au marché de travaux concernant l'aménagement de cellules à
Raddon**

Le Président expose :
La SICA, maître d'œuvre propose un avenant concernant le lot 4 : Menuiserie extérieure aluminium.
Le Président informe les délégués des travaux supplémentaires et en moins puis détaille l'avenant 1 :

➤ **LOT N° 4 – MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM**

Entreprise : SARL DADEAU

Montant des travaux	=	39 333.00 € HT
Montant de la plus-value	= +	5 400.00 € HT
Montant de la moins-value	= -	<u>11 808.00 € HT</u>
Montant total des travaux	=	32 925.00 € HT

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**

Objet : Décisions budgétaires modificatives

Le Président propose de prendre les décisions modificatives suivantes :

Budget général de la CCME :

N° de compte	Intitulé	Montant
6261	Frais d'affranchissement	+ 926
758	Produit divers de gestion courante	+ 926
2181	Installations divers	- 5 000.00
204	Subvention d'équipement	+ 5 000.00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
ADOPTE A L'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**

Objet : Action de sensibilisation et de pédagogie à destination des scolaires

Le Président rappelle la délibération du 28 avril 2011 dans laquelle il était précisé, que les publics scolaires devaient être prioritaires dans les démarches de sensibilisation au paysage. Les enfants sont en effet dans une période de découverte et d'apprentissage de leur vie pendant laquelle ils forment leur regard et leur capacité d'analyse. Ce sont des acteurs locaux à leur niveau.

Un travail se fait depuis 2008, en partenariat avec les écoles du périmètre communautaire, la Maison de la Nature des Vosges Saônoises et le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Compte tenu de l'intérêt porté par les scolaires et leurs enseignants dans le cadre des actions de sensibilisation et de pédagogie, la commission environnement/agriculture/paysage a décidé de pérenniser cette opération sur l'année scolaire 2011/2012.

Un devis avait été établi sur 7 classes. Or, depuis cette rentrée scolaire, 3 classes supplémentaires ont décidées de s'associer à cette démarche, c'est pourquoi il convient d'arrêter un nouveau plan de financement.

Le coût est de 15 000 € HT.

Le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

- FEDER : 50 % au titre de l'axe 3, action 3.4 "Soutien aux projets territoriaux de développement durable", il existe une catégorie de dépense intitulée "actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement"
- Conseil Régional de Franche-Comté (crédits Parc) : 30 %

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire :

- Demande au Président de solliciter le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, pour inscrire cette opération au titre de son programme annuel 2012 sur les fonds accordés par la Région Franche-Comté.
- Autorise le Président à solliciter les subventions et signer les pièces afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**

Objet : Distribution Automatique de Billets (D.A.B.) à Faucogney :

Le Président présente le plan de financement relatif à l'installation d'un D.A.B. à Faucogney et les subventions obtenues.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'un équipement de proximité indispensable aux habitants du territoire et qu'un engagement de principe non chiffré avait été accepté par les délégués communautaires, réunis en 2010 à Corravillers.

Cette demande a été présentée au Bureau, qui a émis un avis favorable pour un fonds de concours à hauteur de 5 000 €.

Cet exposé étant entendu, le conseil communautaire A L'UNANIMITÉ :

- CONFIRME l'intérêt de l'installation d'un D.A.B. à Faucogney
- DECIDE et APPROUVE le versement d'une aide de 5 000 € à la commune de Faucogney pour cet équipement de proximité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**

Objet : Bâtiment Raddon : Aménagement du bâtiment 4 situé à l'arrière de la zone (2^{ème} tranche)

Le Président rappelle le projet d'aménagement des bâtiments situés à Raddon et la délibération du 6 mai 2009 détaillant les coûts affectés aux deux 1ères travées et leur vocation. Suite à certaines demandes et après avis du bureau, il est proposé de solliciter des subventions pour l'aménagement de la 2^{ème} tranche, situé à l'arrière de la zone.

Le Président présente un devis (coût des travaux, honoraires et mission SPS) d'un montant arrondi à 380 000 € pour la réalisation de cellules.

Il informe les délégués que la CIMV a récemment décidé de financer les coûts d'acquisition et propose de les réintégrer à la 2^{ème} tranche, pour un montant de 205 000 €. Le Président propose au conseil communautaire :

- De solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2012
- De solliciter l'aide financière de la CIMV
- D'arrêter comme suit le plan de financement de l'opération :

2ème tranche : 585 000 € (dont 380 000 € de travaux, en 2012

Etat (DETR)	114 000 € (30 % de 380 000 €)
CIMV	175 500 € (30 % de 585 000 €)
Autofinancement	295 500 € HT

- D'autoriser le Président à solliciter les subventions à leur taux maximum et de signer les pièces afférentes à ce dossier

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,
- ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**

Objet : Contrat Enfance Jeunesse

Le Président expose que le Contrat Enfance et Jeunesse conclu avec la CAF 70 avec effet au 1^{er} janvier 2007 est arrivé à échéance au 31/12/2010. Une évaluation et un bilan de ce contrat ont été réalisés. Il fait part de la possibilité de le renouveler pour 2011-2014.

Après en avoir délibéré A L'UNANIMITÉ, le Conseil Communautaire:

- Accepte la conclusion d'un nouveau Contrat Enfance Jeunesse
- Autorise le Président à le signer et le mandate pour en assurer l'exécution administrative et financière.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

**Le Président,
Laurent SEGUIN**